

Nautisme et plaisance



C'est le pléonasme récurrent utilisé sans discernement pour désigner notre environnement de navigateurs.

*"Par définition, le **nautisme** est l'ensemble des activités pratiquées sur l'eau, notamment la navigation de plaisance."*

Nous sommes donc de simples pratiquants du nautisme...

Le nautisme est composé de quatre pôles interdépendants :

1. **Les navigateurs de plaisance** : voiliers habitables et bateaux à moteur pêche & promenade, dont la passion est de naviguer, pêcher, ou simplement d'avoir un bateau pour se promener
2. **Les loisirs nautiques** comprennent toutes les activités à partir de flotteurs non intégrés dans la plaisance : voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, etc.) ainsi que toutes les activités sans flotteurs (baignade, plongée, etc. » et les clubs qui animent ces activités
3. **Les industries dites "nautiques"**, en charge de fabriquer et de commercialiser ce dont les premiers et second ont besoin ;
4. **Enfin, les ports et mouillages** pour héberger tout ce petit monde, les premiers avec leurs bateaux, les seconds en soutien.

Les pratiquants du nautisme sont des contributeurs essentiels au financement et au développement de la filière nautique.

- Le nombre de plaisanciers atteint aujourd'hui les 13 millions et les immatriculations de bateaux et les immatriculations de bateaux de plaisance augmentent d'environ 12 000 unités par an.
La plaisance est à la base et le moteur du développement économique du tourisme et de la construction nautique en France.
- Sur le littoral, près de 473 installations portuaires sont destinées à l'accueil des navires de plaisance.

Les ports et les industries nautiques dépendent donc des navigateurs de plaisance pour exister. Il faut le leur rappeler, encore et encore !

Le tout doit être considéré globalement dans le cadre du *nautisme*, au sens littéral du terme.

Le Nautisme source de l'activité économique du littoral Français

En effet, le Nautisme est « source » de l'activité économique du littoral Français. Acteur majeur du tourisme côtier, il a fait revivre de nombreux ports ou côtes abandonnés à la suite du déclin de la pêche, du commerce maritime, des chantiers de construction, des installations de la marine nationale, intégrant les autres loisirs nautiques, ces activités récréatives sont récentes, diverses et évolutives.

Pourtant, ces activités de loisirs sont mal écoutées et prises en compte par les pouvoirs publics en comparaison des usagers historiques de la mer que sont la pêche professionnelle, la conchyliculture ou les lobbies puissants des énergies marines renouvelables (*).

Et pourtant "la mer loisir" dans ces zones a créé sur le littoral des millions d'emplois et profite à des millions d'usagers.

Rappelons que la plaisance c'est 40 000 emplois au moins et au moins 10 milliards de chiffre d'affaires.

Toutes les communes du littoral ayant un port ont besoin de lui pour promouvoir leur attractivité touristique, le plus souvent intégré dans une démarche toujours respectueuse de l'environnement. Elles ont aussi besoin des plaisanciers protecteurs et utilisateurs de leur environnement marin car ils y naviguent, profitent des mouillages naturels et des escales dans les ports.

Contrairement à ce que certains voudraient croire, les plaisanciers ne sont pas tous des nantis, la grande majorité est composée de passionnés qui investissent beaucoup en temps comme en argent pour leur passion de la mer et de sa biodiversité

Ils n'ignorent pas que des progrès doivent être faits pour le traitement des résidus de dragage des ports, les eaux noires, le nettoyage des carènes, les installations à terre, la déconstruction des navires en fin de vie.

Il faut cependant bien constater que ce développement de la plaisance s'accompagne de contraintes de plus en plus importantes : manque de places dans les ports, augmentation des équipements et des règlements de sécurité, restriction abusive des mouillages, réglementation de la pêche récréative, hausse des coûts en tout genre : assurance, prix des équipements, tarifs des ports.

Il serait enfin souhaitable que l'on écoute les considérations des plaisanciers et que l'on tienne compte un peu plus de leur avis : avant que certains ne se découragent, partent vers d'autres cieux ou disparaissent comme d'autres espèces marines...

Voilà le sens de notre de notre présence au sein ; de la FNPAM et de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)

Note () Les EMR= énergies marines renouvelables comprennent l'ensemble des technologies permettant de produire de l'électricité à partir de différentes forces ou ressources du milieu marin : la houle, les courants, les marées, le gradient de température entre les eaux de surface chaudes et les eaux froides en profondeur.*

Bulletin du plaisancier APPSD de décembre 2020. Daniel DELIDAIIS Secrétaire.